

COMMISSION NATIONALE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET
L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

B.P. 4044 Libreville



REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

RAPPORT DES TRAVAUX

JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

9 DECEMBRE 2024

THEME :

**LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ENRICHISSEMENT ILLICITE DANS LE
SECTEUR DES TRANSPORTS.**

Sous le haut patronage de Monsieur **Raymond NDONG SIMA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition, le Gabon, à l'instar de la Communauté Internationale, a célébré le 09 décembre 2024 à Libreville, la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption sur thème : *La Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite dans le Secteur des Transports*.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA CNLCEI

A l'ouverture des travaux, Monsieur **Nestor MBOU**, Président de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite a remercié Monsieur le Premier Ministre, les Présidents d'Institutions, les Membres du Gouvernement, les Partenaires au Développement, l'Administration Centrale, les organismes sous tutelle, la Société civile, les Opérateurs économiques, pour avoir rehaussé, par leur présence, cette journée de commémoration de la lutte contre la corruption dans notre pays.

Après avoir défini la corruption, montré l'impact et la dangerosité de ce mal qui gangrène l'ensemble des secteurs, le Président de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite a rappelé les secteurs ayant fait l'objet de sensibilisation sur les méfaits de la corruption les années précédentes en référence au Document de Stratégie de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux. Puis, il a justifié la pertinence du choix du secteur des Transports par la Commission pour édition 2024.

Le Président de la Commission s'est félicité de ce que, le Chef de l'Etat, et le Gouvernement de Transition aient fait de la lutte contre la corruption leur cheval de bataille et a ensuite remercié l'ensemble des parties prenantes du Secteur des Transports pour leurs implications et contributions mises à disposition pour la préparation et le succès des travaux.

Pour lui, s'il est prétentieux de penser que la corruption ne peut être éradiquée totalement, le combat contre ce fléau ne saurait faire l'objet d'un relâchement. Ce mal humain, sociétal et économique est source d'instabilité et compromet dangereusement le cadre institutionnel formel.

Il est fondamental de combattre ce phénomène parce qu'il nourrit en permanence l'insatisfaction qu'éprouve, à tort ou à raison, le citoyen à l'égard des gouvernants. Il a souligné que tolérer des situations dangereuses pour des gains personnels, c'est mettre en péril la vie de nos concitoyens et fragiliser les fondements de notre société.

Terminant son propos par une marque d'espoir et un brin d'optimisme pour les moyens qui seront mis en place dans le cadre de la lutte contre la Corruption, le Président de la CNLCEI a invité l'ensemble des parties prenantes à la mutualisation des efforts afin que ce mal soit vaincu au Gabon.

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE

Prenant à son tour la parole, Monsieur le Premier Ministre s'est dit honoré d'avoir été convié à la commémoration de cette journée, tout en félicitant la Commission pour le choix porté sur le Secteur des Transports à l'occasion de l'édition 2024.

Aussi estime-t-il que la corruption repose sur 3 domaines :

- L'économie ;
- Le social ;
- La démocratie.

Pour Monsieur le Premier Ministre, le secteur des Transports est un facteur essentiel au développement. C'est dans cette optique que le secteur des Transports fait partie des 10 secteurs prioritaires définis dans le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP).

Selon lui, la Journée Internationale de lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite ne doit pas être une occasion de déplorations ou de lamentations collectives.

Le thème qui nous réunit est profondément actuel et rentre dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement de la Transition. Il s'est appesanti sur les transports terrestres et maritimes qui, sont gangrenés par ces phénomènes aux conséquences fâcheuses sur l'ensemble du tissu économique. Il a évoqué l'ensemble des tracasseries que l'on rencontre sur nos routes ou nos ports ; lesquelles se caractérisent, dans le domaine routier par la multiplication des barrières pour racketter les usagers des routes ou percevoir des pots-de-vin auprès des transporteurs.

Pour le Chef du Gouvernement de la Transition, les causes de cette corruption sont nombreuses et tiennent entre autres, à l'impunité dont bénéficient les agents publics malgré la dénonciation des actes de corruption et au harcèlement routier.

S'agissant du transport maritime, cette corruption est le fait d'une part des armateurs qui, conscients des défaillances de leurs matériels, transportent parfois des marchandises prohibées ; et d'autre part, d'agents publics qui acceptent des pots-de-vin lors de l'entrée des navires au port, pour l'exécution des procédures de routine ou les opérations de dédouanement.

Poursuivant son propos, il a relevé que la corruption dans le secteur des transports représente un coût insupportable pour les entreprises, l'économie et les collectivités dans son ensemble.

Le Premier Ministre souligne que ce thème a de nombreuses ramifications, lesquelles aboutissent à de différentes tracasseries, sources de corruption dans le secteur terrestre.

Dans le secteur maritime, il s'est appesanti sur le problème des armateurs qui pratiquent une corruption active pour mettre en circulation des navires non fiables, les menaces du ralentissement du fret par les agents des douanes.

C'est pourquoi, argue-t-il, la corruption dans le secteur des transports cause 4 principaux problèmes :

- 1) La distorsion de la concurrence ;
- 2) L'augmentation des coûts de contrôle ;
- 3) La baisse des recettes douanières entraînant la sous imposition des taxes ;
- 4) L'entrée et la circulation des marchandises avariées.

On assiste également à l'augmentation des coûts d'exploitation du transport et la corruption aux frontières qui entraîne l'évasion fiscale et les **crimes** transfrontaliers.

C'est dans ce sens, qu'il constate avec regret que le Gabon occupe la 136^e place sur 180 pays en matière d'indice de perception de la corruption selon le classement de Transparency International

Il a dénoncé avec force les effets dévastateurs de la corruption dans le secteur des transports, secteur clé pour l'économie nationale. Il a pointé du doigt les dysfonctionnements systémiques qui pénalisent le

secteur des transports, appelant à une mobilisation urgente pour inverser la tendance. Chaque acte de complaisance coûte cher à la nation, qu'il s'agisse d'un accident évitable ou de recettes fiscales détournées. Nous devons faire preuve de rigueur pour mettre fin à ces pratiques indignes et destructrices.

Enfin, il a recommandé que le Gabon s'arrime aux mécanismes du Droit d'Alerte International mais également aux nouveaux dispositifs. Il a clos son propos en paraphrasant Dantès qui décriait les méfaits de la corruption dans l'ouvrage “ *Le vestibule de l'enfer*”. Pour le Premier Ministre, le secteur des transports ne doit pas être une administration des tracasseries, il doit plutôt être au service des usagers.

Au terme de la phase protocolaire ponctuée par les allocutions du Président de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'enrichissement Illicite et du Premier Ministre, les participants ont eu droit à des communications diverses et variés.

OUVERTURE DES TRAVAUX EN PANELS

Sous la supervision de Monsieur **C. Apollinaire ONDO MVE**, Inspecteur Général des Services Judiciaires et Modérateur, les travaux de la journée étaient regroupés en 2 panels. Le panel 1 était constitué de 4 membres pour trois (03) thématiques.

La première communication portait sur le thème : *Mécanismes de Lutte contre la Corruption dans le Secteur des Transports*. Il a été développé par Monsieur **Cyprien NDONG**, Secrétaire Général du Ministère des Transports, de la Marine Marchande et de la Mer. La deuxième communication sur le thème : *Déclinaison et analyse des principaux dispositifs à la délivrance des documents et des autorisations d'exercer des activités professionnelles en matière des transports*, cette thème a fait l'objet d'une Co-présentation par : Colonel **MOUSSAVOU MANDOUKOU**, Directeur Général des Transports Terrestres et Monsieur **Jean Cruz LESSAGUI**, Directeur Général de la Marine Marchande. La troisième communication faite par Monsieur **Léandre NTSAGUI**, Inspecteur des Services portait sur le thème : *Conformité des principaux dispositifs relatifs aux inspections, aux contrôles routiniers et aux constats d'infractions dans le secteur des transports*.

Le panel 2 pour sa part était constitué de quatre (04) membres et autant de communication. Monsieur **Hyacinthe BAMBA**, Chef du Département Transport à la Primature avait pour thème : *La Corruption dans le secteur des transports : son impact sur le développement durable*. Le deuxième thème sur : *Les risques de Corruption dans le secteur des transports aérien au Gabon* a été décliné par Monsieur **Toussaint MVOLA NDONG**, Inspecteur en Chef à l'ANAC.

Le troisième thème sur : *Les risques de Corruption dans le secteur des transports ferroviaires au Gabon* a été développé par Madame **Elodie NKOGHE OBAME**, Secrétaire Exécutif Adjoint de l'ARTF. La dernière communication du panel 2 sur le thème : *Le rôle des Partenaires sociaux dans la lutte contre la Corruption au Gabon* a été présenté par Monsieur **Cyrille Gaston NDOUDI**, Président du SYNAATEC COSYGA.

COMMUNICATION 1:

Panel 1

Ouvrant la série des communications, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Transports, de la Marine Marchande et de la Mer, après avoir épuisé les civilités d'usage a exposé sur les *Mécanismes de lutte contre la corruption dans le secteur des transports*.

Il a précisé que la thématique du jour cadre avec l'administration des transports, autrement dit, l'ensemble des services publics dudit secteur.

Monsieur le Secrétaire Général a tenu à mettre en exergue le fait que le secteur des transports est fortement impacté par la corruption qui constitue un handicap de performances. Il a fortement insisté sur le fait que les êtres humains sont souvent perméables aux motivations sournoises du gain facile. Les scandales ou autres documents faux que

l'on retrouve en circulation dans le pays résultent de cette situation de fragilité humaine et d'inconscience professionnelle.

N'ayant point établi à ce jour la dématérialisation dans la délivrance de certains documents, il s'installe entre l'utilisateur et l'agent public une corruption aussi bien passive qu'active en contrepartie d'un service personnel au détriment des caisses de l'Etat.

En conséquence, il a proposé la mise en place de trois mécanismes:

- 1) Le cadre institutionnel ;
- 2) Les organes de lutte contre la corruption, notamment l'Inspection Générale des services et la Brigade du contrôle routier ;
- 3) La sensibilisation qui vise de l'Agent Public, éthique citoyenne et administrative.

Pour lui, le principal problème est que les mécanismes existants contiennent des carences en termes d'efficacité et de performance dues à deux raisons :

- Le manque de moyens ;
- Le manque d'expertise.

Il confirme ces carences, par les dysfonctionnements de l'Inspection Générale des services tribulaire des Services techniques qu'elle est sensée contrôler.

Ces graves carences sont matérialisées par l'absence de frais de mission indépendamment des dispositions du droit positif gabonais

notamment la loi n° 20/2005 relative aux Services publics. Dans le même sens, il y a trop d'incomplétudes en raison de la rareté d'expertise locale, dans les domaines aérien et maritime.

Par ailleurs, le Secrétaire Général a fait état de la nécessité d'aller au-delà des contrôles internes et de s'intéresser aux opérateurs économiques, du besoin du contrôle de conformité d'expertise, de la régularité documentaire et de la vérification des plateaux techniques des centres agréés. Il a également exprimé le besoin de mettre à disposition des moyens suffisants pour la formation des corps de contrôles. Enfin, il a clos son propos en exhortant à une prise de responsabilité de tous les agents publics, chacun pouvant jouer le rôle de contrôleur quel que soit son degré hiérarchique.

COMMUNICATION 2 :

Panel 1

DIRECTEUR GENERAL DES TRANSPORTS TERRESTRES

DIRECTEUR GENERAL DE LA MARINE MARCHANDE

Le thème 2 a été une co-présentation du Directeur Général des Transports Terrestres et celui de la Marine Marchande sur : *La Déclinaison et analyse des principaux dispositifs relatifs à la*

délivrance des documents et des autorisations d'exercer des activités professionnelles en matière de transports.

Les deux panélistes ont édifié chacun, en ce qui le concerne les spécificités de leurs administrations respectives en présentant les textes régissant le fonctionnement de leur direction générale et les faiblesses de celles-ci en relevant les risques de corruption, les mécanismes mis en place pour l'éradication de ce fléau.

Pour le Directeur Général des Transports Terrestres, les causes qui facilitent les actes de corruption sont :

- Le traitement rudimentaire des dossiers avec des équipements d'un autre âge qui amènent les agents à être en contact avec les usagers ;
- La faiblesse dans le suivi de la chaîne de traitement des dossiers.

Pour sortir de cette spirale de corruption, le projet de digitalisation de tout le processus d'enregistrement, traitement et délivrance des documents de transport impulsé par la tutelle est une condition plus que nécessaire pour la lutte contre la corruption a-t-il conclu.

Quant au Directeur Général de la Marine Marchande, ce qui peut conduire aux risques de corruption serait :

- le fait de solliciter un traitement de faveur ;
- le contournement des lois et règlements ;

- la valeur de l'illégalité qui domine la valeur de la légalité ;
- le manque de transparence dans la gestion des équipes/agents ;
- le manque de transparence dans les travaux ;
- le manque de morale ou d'éthique des agents publics ;
- l'impunité des actes de corruption ;
- la recherche de gains facile ;
- l'absence de manuels de procédures;
- l'inefficacité des procédures internes.

Pour en sortir, les dispositions ci-après sont en cours d'élaboration au sein de cette administration à savoir :

- l'application de sanctions et peines dissuasives ;
- la mise en place d'un système de digitalisation des services ;
- l'organisation régulière de campagnes de sensibilisation des agents publics et des opérateurs économiques sur la morale et l'éthique professionnelle ;
- l'instauration de primes d'encouragement pour les administrations dans lesquelles il y a une forte circulation d'argent ;
- l'adoption d'un code de bonne conduite obligatoire.

COMMUNICATION 3 :

Panel 1

La 3^e communication portant sur *la conformité relative aux inspections, aux contrôles routiniers et aux constats d'infractions dans le secteur transports*, présentée par Monsieur l'Inspecteur des Services en charge de la Marine Marchande a fait ressortir que la législation dans le domaine des transports souffre de carences ; il y a des efforts à faire. Ainsi il a proposé les mesures ci-après :

- Développer des mécanismes de dématérialisation des demandes d'actions et de paiement des Frais ;
- Créer les conditions de l'Unité des caisses, centralisation des recettes et création d'un guichet unique ;
- Améliorer les textes d'application et susciter la convergence et des commissions mixtes ;
- Mettre en place un mécanisme de répression des infractions et renforcer le rôle de l'IGS ;
- Améliorer le système d'incitation au rendement ;
- Dématérialiser et renforcer des procédures de délivrance des documents ;
- Revisiter toute les conventions des transports ;
- Renforcer les capacités de la Brigade de Contrôle Routier.

COMMUNICATION 1:

Panel 2

Pour le panel 2, l'ouverture des travaux a été faite par Monsieur **Hyacinthe BAMBA**, Chef de Département des Transports à la Primature. Sa communication portait sur la thématique ci-après : *la corruption dans le secteur de transports : son impact sur le développement durable.*

Après avoir défini le concept de corruption, ses différentes formes et ce qu'on entend par développement durable, il a porté à la connaissance de l'assistance l'impact en terme d'image pour le pays qui ne bénéficiera plus de l'arrivée de potentiels investisseurs et la dangerosité de ce fléau dans notre écosystème politique, administratif, économique, social et environnemental.

Pour lui, la Corruption entrave le développement durable et compromet dangereusement les Objectifs de Développement Durable (ODD). La pollution générée par des systèmes de transport inefficaces ou non régulés peut avoir des conséquences directes sur la santé des populations, augmentant les maladies et d'autres problèmes de santé. De même, les ressources financières qui pourraient être utilisées pour des projets d'infrastructures durables sont souvent siphonnées, et les décisions d'investissement peuvent être basées sur des intérêts personnels plutôt que sur des besoins collectifs. Comme action pour freiner la corruption, il propose :

- responsabiliser le citoyen face aux agissements de corruption ;
- lutter contre la précarisation des agents publics ;
- mettre en place une plate-forme de signalisation de cas de fraudes ;
- partager et divulguer des meilleures pratiques ;
- organiser des Séminaires multiformes ;
- appliquer les dispositions du Code pénal en matière de lutte contre la corruption.

COMMUNICATION 2 :

Panel 2

Le thème 2 portait sur *les risques de corruption dans le secteur aérien au Gabon* présenté par Monsieur **MVOLA NDONG Toussaint**, Inspecteur aérien en Chef à l'ANAC. Après avoir présenté les textes et les missions régissant cet organisme, il a relevé les faiblesses susceptibles d'entrevoir les possibilités de corruption, les stratégies correctives mises en place par l'ANAC pour y remédier.

Les risques de corruption dans le secteur du transport aérien peuvent s'entrevoir au travers de l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, notamment la Sécurité et la Sûreté du transport aérien.

A cet égard on pourrait envisager ou parler de la Corruption administrative comme étant toute utilisation illégale ou non éthique de l'autorité gouvernementale en vue d'obtenir des gains personnels.

On parlera aussi de Corruption morale, comme tout comportement jugé inapproprié et conduisant à des actes malhonnêtes ou illégaux.

A cet effet, des mécanismes ont été mis en place par l'ANAC pour freiner et endiguer ce fléau, notamment :

1. La loi n°023/2016 du 29 décembre 2016 portant Code de l'Aviation Civile :
 - Art 17 : prestation de serment des inspecteurs de l'aviation civile,
 - Art 230 : application des sanctions ...,
 - Livre IV (Art 264, 265, ...) : Régime de répression.
2. l'arrêté n°00039 du 1^{er} février 2017 fixant les conditions d'exercice de la fonction d'inspecteur de l'aviation civile ;
3. le Règlement Aéronautique Gabonais et les procédures spécifiques.

Pour le représentant de l'ANAC, à ce jour, les mécanismes existants et déployés pour faire face à ce fléau sont acceptables. Cependant, au regard des nouveaux enjeux auxquels le secteur aérien est exposé, des actions de sensibilisation sont nécessaires et requises pour se prémunir de toutes dérives à venir.

COMMUNICATION 3 :

Panel 2

Pour sa part, ouvrant sa communication sur le thème ***Les risques de corruption dans le secteur des transports ferroviaires au Gabon***, Madame **Elodie NKOGHE OBAME**, Secrétaire Exécutif Adjoint à l'ARTF a présenté les textes portant création, organisation et fonctionnement de cet organisme, ses missions, l'écosystème ferroviaire, les chiffres, les acteurs, les différents types de corruption.

Elle a également fait ressortir les pans susceptibles d'entrevoir les possibilités de corruption et les stratégies mises en place par l'ARTF pour y remédier.

Pour Madame le Secrétaire Exécutif Adjoint de l'ARTF, les risques de corruption dans les transports ferroviaires existent et sont perceptibles au travers des éléments ci-après :

- l'achat de billets faisant l'objet de spéculation dans les gares ;
- le manque de transparence dans l'octroi des contrats et des marchés ;
- l'absence de fiabilité des données d'enquêtes lors des incidents et accidents sur la voie ferrée ;
- les délits d'initié dans les processus d'octroi des marchés ;
- le lobbying pour freiner certains processus administratifs et techniques.

La corruption en milieu ferroviaire entraîne les conséquences suivantes:

- la perte des capitaux et des investissements ;
- la destruction des infrastructures ferroviaires ;
- la désorganisation complète de l'exploitation ;
- la perte de confiance des investisseurs ;
- les incidents graves sur la voie ferrée.

Pour lutter contre la corruption, elle propose ce qui suit :

- renforcer l'arsenal juridique ;
- renforcer les prérogatives de l'ARTF ;

- Instaurer un régime des sanctions ;
- revisiter les conventions d'exploitation ;
- sensibiliser le monde du ferroviaire ;
- diffuser l'éthique et la morale professionnelle ;
- communiquer sur la réglementation ;
- communiquer sur la déontologie métier.
- mettre en place les mécanismes anticorruptions
- créer des cellules de remontée d'information sur des faits ;
- mettre en place des enquêtes de moralité ;
- mettre en place une cellule de veille en collaboration avec CNLCEI.

COMMUNICATION 4 :

Panel 2

La dernière communication du Panel 2 présenté par Monsieur **Cyrille Gaston NDOUDI**, Président du SYNAATEC COSYGA, portait sur ***Le rôle des Partenaires Sociaux dans la lutte contre la corruption au Gabon.*** Il a essentiellement mis l'accent sur les nombreuses tracasseries dont sont l'objet les automobilistes avec certains services publics et les Forces de Défense et de Sécurité sur le terrain. Les propositions ont été faites par le Président du SYNAATEC afin que ces pratiques s'arrêtent. Il a terminé sa communication sur la nécessité de protéger les lanceurs d'alerte afin qu'ils poursuivent leur travail de veille

aussi bien au sein de la Cité que dans les administrations où ils sont en activité.

En conclusion, cette journée marque un jalon important dans un combat de longue haleine appelant à une mobilisation permanente pour transformer les intentions en actions concrètes.

Les recommandations émanant de cette Journée ont été une convergence de toutes les parties prenantes et une volonté d'agir concrètement. Parmi elles figurent :

- **l'élaboration d'une cartographie des risques pour cibler les foyers de corruption ;**
- **la conception d'une feuille de route destinée à renforcer la transparence et l'efficacité des infrastructures ;**
- **l'implication active des partenaires sociaux et des usagers dans la lutte contre les abus.**

Ces recommandations visent à rétablir la confiance des citoyens envers leurs Institutions.

Tel est, Monsieur le Président,

Le Rapport des travaux de la célébration de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption Edition 2024, portant sur le thème « *La lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite dans le secteur des Transports* ».

Fait à Libreville, le 09 décembre 2024

Le Bureau des travaux